

Nombre :
de Membres en exercice
de Présents
de Votants
Quorum

29
24
28
10

Date de convocation : 10 mai 2022

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
17 mai 2022 - 20 heures**

L'an deux mil vingt-deux,
Le dix-sept mai, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente « Jean Beaudoux » du Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MME GUILLIN, M. LHERAULT, MMES GEORGET, VAIL, M. PLESSIS, MME MOUSSET, MM. VALLET, TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRE, MAUFAY, POLICE, FRANCOIS, CONON, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL, PIGEOT, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN (pouvoir à M. LHERAULT avant son arrivée à 20h29), CREMADES, TREVIN, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. DUTERTRE (pouvoir à M. THIROUARD), MME LE GREZAUSE (pouvoir à MME SEMELY), MME LAUNAY (pouvoir à MME GEORGET), MME RICHON (pouvoir à MME TURMEL).

ABSENT : M. DENECHAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. POLICE

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. Jean-Jacques POLICE a été désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 5 avril 2022

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

Monsieur le Maire fait savoir que M. Richard LEMOINE l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller municipal, il est remplacé par M. René GARNIER.

3. Culture

3.1. Participation financière à l'association « Septembre Musical »

Afin d'apporter son soutien à l'association organisatrice du festival « Septembre Musical », le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer à cette association une subvention d'un montant de 2 500.00 €.

4. Finances

4.1. Remboursement des subventions « restauration » perçues des services de l'Education nationale aux enseignants bénéficiaires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de rembourser le ou les enseignant(s) bénéficiaires d'une subvention « restauration » par mandat administratif, après remboursement par l'Education nationale.

4.2. Décision Modificative n° 1 sur le budget primitif 2022 de la Commune

Afin de tenir compte de l'attribution d'une subvention à l'association « Septembre Musical de l'Orne », le Conseil municipal approuve les transferts de crédits énoncés dans le cadre de la Décision Modificative n° 1.

4.3. Choix de l'établissement financier pour l'emprunt prévu au budget annexe « Commerces »

Afin de permettre le financement des investissements réalisés pour la redynamisation du commerce local, le Conseil municipal, après avoir examiné les différentes propositions, décide à l'unanimité, de retenir l'offre du Crédit Mutuel, aux conditions suivantes : prêt à taux fixe, montant : 140 000.00 €, taux fixe : 1.40 %, périodicité trimestrielle, échéances constantes (2 009.46 €), coût du crédit (20 756.80 €), durée (20 ans), remboursement par anticipation à tout moment, moyennant le calcul d'une indemnité correspondant à 5 % du capital remboursé, sous réserve d'informer la banque au moins 30 jours avant la date de prélèvement de l'échéance par lettre recommandée avec AR, frais de dossier : 150.00 €.

5. Voirie

5.1. Acquisition de plein droit d'un bien sans maître : parcelle cadastrée section AC 61 située rue de la Fontaine au Theil-sur-Huisne

Dans le cadre de l'aménagement de l'embarcadère menant à l'Huisne, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir la parcelle cadastrée section AC n° 61 considérée comme étant un bien sans maître, d'une contenance de 2a 45ca, sise rue de la Fontaine au Theil-sur-Huisne.

5.2. Dénomination des allées piétonnes reliant l'avenue des Loges à la rue des Enclos

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité de nommer l'allée piétonne débutant entre le n° 10 et n° 12 avenue des Loges vers la rue de l'Etang « allée du 11 novembre 1918 » et de nommer l'allée piétonne débutant entre le n° 48 et n° 50 avenue des Loges vers la rue des Enclos « allée du 8 mai 1945 ».

5.3. Assistance à l'adressage : proposition de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne

Afin d'assister la Commune à l'adressage sur l'ensemble de son territoire, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention d'assistance pour un montant de 1 350.00 € HT soit 1 620.00 € TTC.

6. Personnel

6.1. Convention de mutualisation des services avec la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand pour le financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain »

Dans le cadre du programme national de revitalisation « Petites Villes de Demain », le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de mettre en place une convention avec la CdC et la ville de Bellême pour fixer les conditions de mise à disposition et de facturation des moyens matériels et humains.

7. Travaux

7.1. Convention de servitudes avec ENEDIS pour des travaux de mise en conformité d'une ligne électrique souterraine au lieu-dit « Les Fricaudières » à Mâle

Afin de réaliser des travaux de mise en conformité d'une ligne électrique souterraine au lieu-dit « Les Fricaudières » à Mâle, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de servitudes avec ENEDIS.

7.2. Conventions de maîtrise d'œuvre avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne pour les travaux d'aménagements sécuritaires de La Grandinière à La Rouge et de La Cirotière à Saint-Agnan-sur-Erre

7.2.1. Travaux d'aménagements sécuritaires de La Grandinière à la Rouge

Afin de sécuriser le carrefour de La Grandinière, commune déléguée de La Rouge, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne pour l'exercice de la mission de maîtrise d'œuvre des travaux pour un montant de 8 560.50 € HT soit 10 272.60 € TTC.

7.2.2. Travaux d'aménagements sécuritaires de La Cirotière à Saint-Agnan-sur-Erre

Afin de sécuriser l'entrée de la commune déléguée de Saint-Agnan-sur-Erre au niveau du hameau de la Cirotière, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne pour l'exercice de maîtrise d'œuvre des travaux pour un montant de 1 210.00 € HT soit 1 452.00 € TTC.

8. Police municipale

8.1. Convention avec le cabinet vétérinaire de l'Huisne concernant les soins aux animaux de maître inconnu ou défaillant

Afin d'organiser la prise en charge des soins à apporter en urgence aux animaux errants, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la mise en place d'une convention avec le cabinet vétérinaire de l'Huisne fixant les conditions de ses interventions.

9. Environnement

9.1. Avis sur le projet de construction d'une unité de méthanisation se situant ZA « La Monge » à La Ferté-Bernard, avec plan d'épandage

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil municipal, émet un avis défavorable, par 18 voix contre, 1 abstention et 9 voix pour avec réserves, au projet de construction d'une unité de méthanisation se situant

ZA « La Monge » à La Ferté-Bernard, avec plan d'épandage.

10. Gouvernance

10.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal

Par décision du Maire n° 23 en date du 7 avril 2022, il a été procédé à la validation du contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle pour la fête de la musique du 17 juin 2022 avec la société On Stage Production de Paris.

Par décision du Maire n° 24 en date du 8 avril 2022, il a été procédé à la validation du contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle le 14 août 2022 avec la Compagnie du Théâtre de Val-au-Perche.

10.2. Modification de la composition des commissions municipales suite à l'installation de deux nouveaux Conseillers municipaux

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que des modifications dans les compositions des commissions communales sont intervenues depuis la prise de fonction de Mme TREVIN et de M. GARNIER. Un tableau de l'ensemble des commissions sera ainsi mis à jour.

11. Informations diverses

- L'inauguration de l'embarcadère, est prévue le samedi 11 juin 2022, à 12h30 sur site.
- Un lien sera adressé à chaque membre du Conseil municipal pour connaître l'évolution de l'installation de la fibre optique sur le territoire de Val-au-Perche. Une réunion publique d'information devrait avoir lieu le 4 juillet à 18h00, avec le Conseil départemental.
- M. POIRIER, médiateur de justice, cessera ses fonctions à compter du 28 mai 2022 : il est remercié pour les services rendus.

12. Questions diverses

Mme VAIL, Adjointe au Maire en charge des Cérémonies, fait savoir que :

- le fleurissement de la commune est en cours. Cette année toutes les mairies de proximité seront fleuries.

Mme GUILLIN, Adjointe au Maire en charge du Commerce et de la Communication :

- la commission « Commerce » aura lieu mercredi 1^{er} juin 2022 à 18h : une réflexion est en cours sur une mise en location sous format « éphémère » de l'ancien local de l'UNA.

M. LHÉRAULT, Adjoint au Maire en charge des Travaux, fait un point sur les chantiers en cours :

- la réparation des nids de poule sur les voies communales sera réalisée dans les 15 prochains jours par l'entreprise Samuel Vasseur TP ;
- prochaine commission « Voirie-Travaux divers » : le lundi 13 juin à 14h ;
- les travaux d'agrandissement du gymnase, gérés par la CdC des Collines du Perche Normand devraient se terminer fin novembre 2022.

Mme GEORGET, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires et Sociales, fait savoir :

- que la prochaine commission « Restauration scolaire » se tiendra le mercredi 18 mai à 18h30. Cette réunion a pour objet : le tarif social des repas, le dispositif des petits déjeuners ;
- qu'un Conseil de Vie Sociale aura lieu le mercredi 18 mai à 16h à la Résidence Autonomie des 4 Vents avec les résidents.

M. PLESSIS, Adjoint au Maire en charge de la Culture :

- informe le Conseil municipal que la commission « Culture » souhaite créer plusieurs animations durant l'été sur le thème des « Estivales de Val-au-Perche ». Lors de la dernière commission du 6 mai dernier, il a été arrêté le programme suivant :
 - 11 juin à 17h : fête de l'école de musique - rue de la Croix – Le Theil-sur-Huisne,
 - 17 juin à 19h : fête de la musique aux abords de la salle des fêtes – Mâle (repas et buvettes gérés par les associations),
 - 18 juin à partir de 17h : fête de musique au Theil-sur-Huisne (repas et buvettes gérés par les associations et commerçants),
 - 22 juillet : soirée jeux avec un cinéma en plein air – place des Teilleuls – Le Theil-sur-Huisne
 - 14 août : pièce de théâtre sur Molière dans le jardin de la salle des fêtes du Clos aux Moines – La Rouge
 - 27 août : festival « Skate Park » (diverses activités), concert de rap en soirée, restauration via des food-trucks et feu d'artifice – stade rue du Pressoir – Le Theil-sur-Huisne (une autorisation sera demandée à la CdC des Collines du Perche Normand propriétaire de la structure).

M. MAUFAY, Conseiller municipal :

- fait savoir que l'association « Les Mémoires Theilloises » a mis en place une plaque dans le cimetière du centre pour la commémoration des anciens combattants 1939-1945.
- signale qu'une tombe d'un ancien combattant d'Indochine est dégradée. Il souhaite que la commune procède à sa restauration. Des renseignements seront pris sur cette concession.

M. CONON, Conseiller municipal :

- souhaite que soit menée une étude financière pour équiper des agents techniques de téléphones portables de secours quand ils sont amenés à travailler seuls en campagne.

M. DUBOIS, Conseiller municipal :

- signale des problèmes récurrents de stationnement d'un poids lourd dans la rue du Stade au Theil-sur-Huisne alors que cette rue n'est pas accessible aux véhicules de ce tonnage,
- demande que soit revu le marquage au sol de la rue de la Pelzinière.

M. GARNIER, Conseiller municipal :

- signale que plusieurs arbustes des nouveaux espaces verts de la place des Teilleuls ont besoin d'entretien (taille, changer les tuteurs...).

LA SEANCE EST LEVEE A 23h10

Fait et délibéré ce jour,
Le secrétaire de séance,

M. Jean-Jacques POLICE

Le Maire

M. Sébastien THIROUARD

